

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2022

I – RENOUELEMENT URBAIN

- 1-1. Approbation et signature de l'avenant n° 1 à la convention « Action Logement », ville de Pamiers et CCPAP « Action Cœur de Ville » - volet immobilier avec réservation prévisionnelle de concours financiers

II – URBANISME ET RENOVATION URBAINE

- 2-1. Cession d'une maison sise 33 rue Sainte-Claire au profit des conjoints BENAMARA
- 2-2. Intégration dans le domaine public communal de terrains issus du domaine privé communal
- 2-3. Dénomination des ronds-points de Pamiers
- 2-4. Constitution d'une servitude Notre Dame du Camp

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3-1. Autorisation d'ouverture des commerces les dimanches de 2023

IV – TRAVAUX / DEVELOPPEMENT DURABLE

- 4-1. Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Pamiers
- 4-2. Travaux d'éclairage public – Abords école « Ile aux enfants » promenade des Maquisards
- 4-3. Convention déneigement – Commune de Pamiers/Conseil Départemental de l'Ariège
- 4-4. Mise à jour du tableau de classement des voies communales dans le cadre de l'actualisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

V – AFFAIRES FINANCIERES – ADMINISTRATION GENERALE

- 5-1. Délégation de la fixation des tarifs sans caractère fiscal
- 5-2. Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR)
- 5-3. Admission en non-valeur
- 5-4. Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2023 – Budget principal
- 5-5. Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2023 – Budget Eau
- 5-6. Ouverture de crédits d'investissement – Exercice 2023 – Budget Commerces relais
- 5-7. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations
- 5-8. Versement d'une avance sur subvention aux associations
- 5-9. Protocole transactionnel entre la ville de Pamiers et la société BETEM INFRA

VI – AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE JEUNESSE

- 6-1. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association – Budget 2022

VII - RESSOURCES HUMAINES

- 7-1. Modification et mise à jour du tableau des effectifs – Emplois permanents
- 7-2. Création de 7 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332.23.1° du Code Général de la Fonction Publique)
- 7-3. Recrutement de personnels vacataires – Année 2023

VIII – DECISIONS MUNICIPALES

- 8-1. Décisions municipales

